

Programme provincial d'éducation citoyenne à dimension internationale

Service des Relations Extérieures et Internationales

Dans son rôle de service public, l'Institution provinciale a le devoir de former des citoyens critiques, actifs et responsables. Forte de l'évaluation positive du projet pilote 2007 d'éducation citoyenne à dimension internationale, la Province de Namur a souhaité pérenniser cette opération avec l'adoption d'un règlement provincial ad hoc.

Pourquoi un règlement d'éducation citoyenne à dimension internationale ?

- ❖ La Province de Namur (PN) souhaite lutter contre la tendance actuelle de notre société vers le repli sur soi, l'euroscpticisme, le radicalisme, le scepticisme et les différentes formes de populisme.
- ❖ La PN considère les échanges et partenariats interscolaires internationaux comme un outil pédagogique efficace de questionnement et réflexion critique sur les valeurs fondamentales de notre société qui sont aujourd'hui remises en question au détriment d'une participation démocratique de nos jeunes.
- ❖ Par son Service des Relations Extérieures et Internationales (SREI), la PN souhaite renforcer la dimension européenne et internationale des projets d'éducation citoyenne portés par les établissements scolaires namurois.

Qui peut participer ?

- ❖ Tout établissement secondaire supérieur situé dans la province de Namur, indépendamment de leur réseau d'appartenance, qui est porteur d'un **projet d'éducation citoyenne à dimension internationale**.
- ❖ Un voire plusieurs établissements secondaires supérieures étrangers qui, au moment du dépôt de la candidature, sont liés par un accord d'échange et/ou partenariat avec une école namuroise participante au programme.

Qu'est-ce qu'on entend par projet d'éducation citoyenne à dimension internationale ?

- ❖ Un voyage scolaire à l'étranger à portée éducative qui prévoit dans ses finalités en particulier un volet spécifique d'éducation citoyenne à dimension internationale visant à sensibiliser les élèves aux questions citoyennes et les aider à devenir des citoyens conscients et responsables.
- ❖ Au travers d'études, de visites et rencontres, le voyage devient ainsi une base de réflexion et de partage avec les autres écoles participantes au programme visant à initier et alimenter dans le temps le débat démocratique à dimension internationale.

Quelle est l'intervention de la PN ?

- ❖ La PN alloue un montant forfaitaire de 1.000 € maximum à chaque établissement scolaire namurois retenu comme contribution aux frais du voyage collectif à l'étranger, ce montant étant liquidé au terme du programme.

- ❖ La PN intervient en outre à la hauteur de 1.000 € par établissement étranger participant afin de contribuer aux frais de son déplacement en Belgique.
- ❖ Le SREI assume la coordination et la gestion du programme provincial d'éducation citoyenne à dimension internationale dans son ensemble. Il prend en particulier en charge l'organisation des deux journées de rencontres et visites en Belgique.

Comment participer ?

- ❖ Une fois par an, la PN publie un appel à participation à destination des établissements scolaires namurois intéressés sont invités à répondre **avec l'engagement à participer à l'entièreté du programme.**
- ❖ En cas d'intérêt pour le programme provincial, les établissements projetant d'organiser un voyage scolaire à l'étranger complètent le formulaire de candidature par lequel ils s'engagent à se conformer à l'esprit et aux conditions de participation du règlement régissant le programme, en particulier l'obligation de participer activement à l'entièreté du programme dans ses différentes phases. Les établissements scolaires intéressés sont invités à remettre le dit formulaire au SREI dans le respect du délai.

Comment s'articule le programme ?

Déroulement indicatif du programme :

<p>Phase préparatoire (février - mars)</p>	<p>Les élèves et professeurs travaillent en classe afin de paramétrer le contenu d'éducation citoyenne à l'international, cadrer celui-ci dans une stratégie pédagogique d'établissement et préparer les jeunes à cette démarche de visites, de rencontres, d'observation et de réflexion citoyennes.</p>
<p>Voyage scolaire (mars - avril)</p>	<p>Chaque établissement scolaire retenu effectue un voyage scolaire à l'étranger organisé en pleine autonomie, à ses frais et qui inclut de façon claire et distincte un volet « éducation citoyenne à dimension internationale ».</p>
<p>Synthèse et « enseignements citoyens » du voyage scolaire (avril)</p>	<p>De retour en classe, les élèves encadrés de leur(s) professeur(s) respectifs recueillent et analysent les informations pertinentes en mettant les observations et expériences vécues à l'étranger en relation avec l'analyse de leur contexte local, provincial, national et européen. Les données et réflexions sont collectées dans une synthèse finale devant servir de point de départ pour les rencontres, visites et échanges réunissant toutes les écoles partenaires du programme.</p>
<p>Deux journées de réflexion, de rencontre et d'échange en Belgique / Namur, ... (fin avril - début mai)</p>	<p>Au cours de deux journées de rencontres, d'échanges et de visites organisées au printemps et coordonnées en Belgique (Namur, Bruxelles, ...) par le Service des Relations extérieures et internationales, les élèves échangent leur expériences en concertation avec les établissements concernés et d'autres instances / services provinciaux. Ces échanges et visites sont l'occasion pour les jeunes de débattre et d'entamer une réflexion critique sur une ou plusieurs questions d'éducation citoyenne à l'international.</p>
<p>Compte-rendu et évaluation de la participation au programme (1^{ère} quinzaine de mai)</p>	<p>Suite aux journées de rencontres, en classes et sous la conduite de leur(s) professeur(s) les élèves rédigent un compte-rendu critique mettant en évidence l'apport du projet en termes de connaissance et d'éveil à la citoyenneté responsable.</p>

- Le budget étant limité, seuls 5 établissements namurois sont annuellement admissibles au programme et 2 établissements scolaires partenaires à l'étranger.
- Un même établissement scolaire ne pourra participer au programme provincial d'éducation citoyenne qu'à raison de 3 reprises maximum.

⇒ **Ne tardez pas donc à manifester votre intérêt !!!**

Information et contact :

Province de Namur

Service des Relations extérieures et internationales

Palais provincial

Place Saint-Aubain 2

5000 NAMUR

sri@province.namur.be